



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-389

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 2020-389 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 10 novembre 2020;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 mars 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 25^e JOUR DE MARS 2021

Lucie Bourque
Directrice générale et greffière par intérim